

Question présentée par le député :

M. Christo Ivanov

Date de dépôt : 9 janvier 2018

Question écrite urgente

Commerces du quai des Bergues... deux ans de galère !

Depuis plus d'un an, les commerçants du quai des Bergues subissent de plein fouet une baisse de leur chiffre d'affaires de l'ordre de 30% due aux travaux et à l'interruption partielle du trafic.

Ces commerçants ont enduré, durant les travaux, des interruptions de la circulation et la suppression des places de stationnement qu'utilisaient notamment leurs clients et leurs livreurs. Avec la fin de la phase initiale des travaux relative à la mise en sécurité du quai des Bergues, les commerçants, pour certains exsangues financièrement, espèrent un retour rapide à la situation *ex ante*. Ces travaux auraient dû se terminer au 31 août 2017 !

A ce jour, cela fait plus de six mois que les places de stationnement situées entre le pont de l'Île et le pont des Bergues n'ont toujours pas été remises en service, à la plus grande inquiétude des commerçants environnants qui comptent sur une prompte remise en état des places initialement existantes pour pouvoir assurer leur survie économique conformément aux lois en vigueur – le prétexte étant le déménagement de ces places de parking dans un hypothétique nouveau parking sous l'ancien cinéma Plaza, projet contesté par de nombreuses oppositions.

Les commerçants verraient d'un bon œil l'abaissement de la limitation de la vitesse à 20 ou 30 km/h ; ce qui devrait permettre de fluidifier la circulation pour le bien de tous les usagers de la route et des riverains.

En outre, les commerçants de ce lieu renommé qui s'acquittent de loyers très élevés ont constaté que les places de stationnement préexistantes avaient été supprimées au profit d'une immense ligne blanche ininterrompue et ceci en contradiction avec le principe de compensation, tel que prévu dans la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (LaLCR).

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *Pourquoi la remise à la circulation du quai des Bergues ne s'est-elle pas effectuée entre le pont de l'Ile et le pont de la Machine, alors que les travaux se sont achevés en premier lieu dans ce segment auquel il faut ajouter le remplacement des places de stationnement pour les livraisons et les vélos ?*
- 2) *Cette stratégie anti-commerciale est-elle validée par le département ?*
- 3) *La pose d'une immense ligne blanche ininterrompue, supprimant 27 places de stationnement entre le pont de la Machine et le pont des Bergues, est-elle conforme au principe de compensation inscrit dans la loi ?*
- 4) *L'Etat entend-il instaurer une zone 20 ou 30 à l'heure sur l'entièreté du quai des Bergues ?*
- 5) *L'Etat pourrait-il envisager d'indemniser les commerçants ayant perdu une grande partie de leur chiffre d'affaires ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.